

> Le MNR sur internet : www.m-n-r.fr

n°95
Avril 2020

Le Chêne  5 €

MAGAZINE DU MOUVEMENT NATIONAL RÉPUBLICAIN

L'épidémie du Coronavirus, une conséquence du mondialisme



Statistiques nationales
p.3-4



ML Sene
Sur les effets de seuil
p.5-6



Crise du coronavirus :
Le Système coupable
p.8

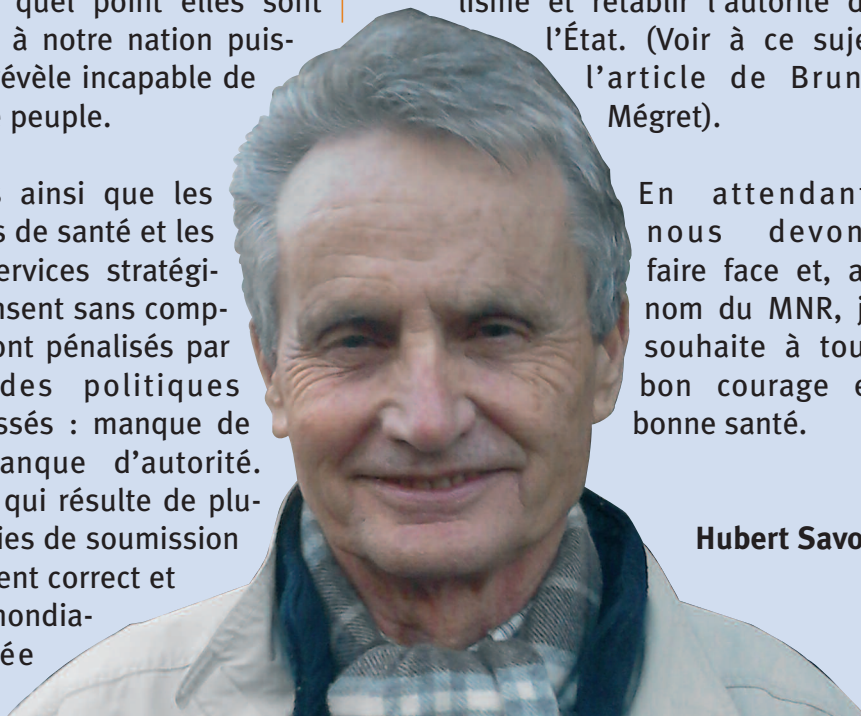
Dans cette crise sanitaire majeure qu'est l'épidémie du Coronavirus, la France, comme d'ailleurs l'Europe occidentale, a révélé toutes ses faiblesses. L'idéologie mondialiste et la nullité de la classe politique montrent aujourd'hui à quel point elles sont préjudiciables à notre nation puisque l'État se révèle incapable de protéger notre peuple.

Les médecins ainsi que les professionnels de santé et les agents des services stratégiques se dépensent sans compter mais ils sont pénalisés par l'impéritie des politiques actuels et passés : manque de prévision, manque d'autorité. Une impéritie qui résulte de plusieurs décennies de soumission au politiquement correct et à l'idéologie mondialiste, illustrée

notamment par le refus de fermer les frontières.

Macron a annoncé qu'il faudrait tirer les leçons de la crise. Elles sont simples : il faut abandonner le mondialisme et rétablir l'autorité de l'État. (Voir à ce sujet l'article de Bruno Mégret).

En attendant, nous devons faire face et, au nom du MNR, je souhaite à tous bon courage et bonne santé.



Hubert Savon

L'ACTUALITÉ VUE DU MNR

Communiqué de presse du MNR du 30 décembre 2019

Grève contre la réforme des retraites : peut-on accepter une telle désorganisation des services publics ?

Depuis le 5 décembre 2019, donc depuis près de quatre semaines actuellement, les services de transport public (RATP, SNCF) sont fortement perturbés par les grèves, en particulier en Ile de France. Ils rendent les conditions de vie de nombreux usagers particulièrement difficiles, sans que les syndicats semblent s'en émouvoir. Beaucoup de responsables politiques rappellent l'intangibilité du droit de grève : pourtant, au vu des circonstances actuelles, on peut légitimement se demander s'il n'y a pas un abus de ce droit (exercé d'ailleurs par des personnes qui ne sont pas particulièrement maltraitées par leurs employeurs...). Des agents qui bénéficient d'un emploi garanti à vie devraient avoir la décence de ne pas bloquer le pays pour préserver leurs avantages. Ont-ils conscience qu'ils ne pourraient pas le faire dans les pays voisins ?

Avec le MNR, demandons une forte réglementation des grèves pour empêcher l'interruption des services publics.

Communiqué de presse du 14 janvier 2020

Macron et la colonisation : encore la culpabilisation

Le 21 décembre dernier, notre président Emmanuel Macron, en visite à Abidjan (Côte d'Ivoire) a, une nouvelle fois, fustigé la colonisation, déclarant que «le colonialisme a été une erreur profonde, une faute de la république». Il a dit espérer que l'Afrique «accepte de bâtir avec une France nouvelle un partenariat d'amitié». Mais quelle est cette amitié dans laquelle un des partenaires est chargé d'une culpabilité sans fin ?

Emmanuel Macron porte une lourde responsabilité en continuant à mettre en accusation notre pays : ce n'est pas ainsi qu'il pourra susciter un élan vers l'avenir, chez nous aussi bien que dans les pays d'Afrique qui sont ainsi perpétuellement déresponsabilisés.

Avec tous les patriotes, insistons pour que cesse cette accusation de notre pays, qui n'est bénéfique pour personne.

Communiqué du MNR du 18 février 2020

Guerre d'Algérie et Shoah : une ignominie de notre président

Revenant de Jérusalem le 23 janvier 2020, suite à la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, Emmanuel Macron a comparé la guerre d'Algérie à la Shoah : nos anciens combattants en Algérie ont du apprécier, ainsi que les harkis qui ont pu échapper aux massacres abominables perpétrés par le FLN pendant et après la guerre... Décidément, notre président ne progresse pas dans la connaissance qu'il a de notre passé colonial.

Avec tous les patriotes, redisons que, outre l'énormité du propos, la culpabilisation incessante de la France ne peut que rendre plus difficiles les relations avec l'Algérie.

PENDANT LE CONFINEMENT, LISEZ LIBREMENT

RIVAROL

**CHAQUE MARDI ET JUSQU'À LA FIN DES MESURES
DE CONFINEMENT, VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER**

RIVAROL

SUR LE SITE : WWW.RIVAROL.COM

**UNE BONNE OCCASION DE FAIRE LA CONNAISSANCE
DE CETTE PUBLICATION PERCUTANTE !**

Statistiques nationales

La cacophonie des débats politiques dans notre pays, tient d'abord à l'attitude partisane de la plupart des intervenants, hommes politiques, syndicalistes, journalistes et commentateurs divers, figés dans leurs a priori et leurs sectarismes, lutte des classes et haine de l'argent, repli national ou mondialisme débridé, libertés individuelles ou interventionnisme et protection sociale illimités..., sans oublier les interférences féministes, ethniques et religieuses. Le va-et-vient de l'impôt «sur les riches» : I.G.F., I.S.F, puis I.F.I., ainsi que le débat sur la réforme des retraites, mal préparé, mal expliqué, en sont les tristes illustrations.

Mais cette cacophonie tient aussi au fait, que sur aucun sujet d'importance, nous ne disposons de données chiffrées précises et incontestées, sur lesquelles s'appuyer; le dialogue de sourds ultra politisé entre nucléaire et énergies renouvelables en est un triste exemple : d'un côté, rien sur la durée de vie des centrales, le coût de leur construction et leur démantèlement, la gestion des déchets..., sans parler des E.P.R. (initiales anglaises pour «Réacteur Européen à eau Pressurisée»); de l'autre, rien sur le coût de construction de l'éolien et du voltaïque, la dépendance de la France dans leur installation, le coût de l'énergie produite, de l'entretien et du démantèlement des infrastructures, sans oublier les impacts environnementaux et de santé publique, et les aspects réglementaires et juridiques.

Un autre exemple est la paranoïa sur-réaliste sur l'évolution du Coronavirus, et les dangers réels de cette pandémie, en l'absence d'un minimum de données comparatives sur les milliers de morts annuelles en France dues aux grandes maladies : grippe, maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, dont ceux liés au tabac, maladies nosocomiales... ni sur le coût du traitement du sida, de la drogue ou des avortements.

Il est donc indispensable d'établir, dans tous les domaines, un ensemble de statistiques nationales fiables et incontestées.

1. Les trois fichiers fondamentaux.

La priorité, à notre sens, est la **maîtrise de la population française**, et son contrôle permanent. Pour cela il est urgent de coordonner les différentes données concernant les individus et de mettre en place trois fichiers fondamentaux, qui répondront aux trois questions :

- **L'identité : qui-es-tu ?**
- **Le domicile : où habites-tu**
- **Les revenus : de quoi vis-tu ?**

2. L'identité : qui es-tu ?

De nombreux problèmes naissent en France de la non maîtrise de la population française, mais plus encore, étrangère, d'autant que les statistiques « ethniques » sont moralement condamnées et interdites.

En ce qui concerne les nationaux, le document de base est la Carte Nationale d'Identité ou C.N.I., valable désormais quinze ans. L'apposition d'une photo, maintenant numérisée sur celle-ci, est un progrès net. Cependant de nombreuses usurpations d'identité subsistent et les titulaires de bonne foi, victimes d'escroqueries ou d'homonymies, ont souvent beaucoup de mal à faire reconnaître leur bon droit ou leur innocence. Mais il serait souhaitable aussi de pouvoir distinguer, les Français de souche, les étrangers naturalisés et les doubles nationaux, ce dernier cas méritant d'être supprimé.

Un second document ayant une portée nationale est la Carte Vitale qui donne accès aux soins médicaux et à leur remboursement, qui comporte aussi maintenant une photographie numérisée, et doit être mise à jour chaque année.

Les enfants mineurs doivent la faire établir dès 16 ans, et éventuellement dès 13 ans, à la demande de leurs parents.

Il est certain que l'inclusion de procédures biométriques de reconnaissance infaillibles est nécessaire pour ces deux documents. Encore faut-il aussi mettre en place une procédure stricte d'annulation et de restitution en cas de décès des titulaires. La carte vitale, notamment, est l'objet de nombreuses utilisations frauduleuses et l'on estime à plusieurs millions les cartes périmées en circulation.

Remarque : une véritable remise en ordre implique d'abord l'abrogation de la notion de droit du sol, pour l'acquisition de la nationalité, et la fin du regroupement familial, et sur le plan interne, un retour à des structures familiales saines, mises à mal par toutes les lois antinaturelles qui ont détruit la famille, et posent le délicat problème du rattachement des enfants mineurs. : PACS, mariage « pour tous », GPA, adoption homo ...toutes lois qu'il faudra bien un jour abroger.

En ce qui concerne les étrangers, résidant de façon « légale » sur notre territoire, la situation est plus confuse, et les statuts sont très variés :

- cinq types de visas de long séjour, permettant une installation prolongée en France,
- divers visas et cartes temporaires, de travail, de tourisme..., dont certains délivrés par les consulats,
- des conventions bilatérales avec l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'Afrique sub-saharienne,
- des étrangers «souhaitant effectuer une mission de volontariat en France, auprès d'une association reconnue d'utilité publique ou une association» !
- des étrangers malades, qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir une carte de séjour,

Suite page 4

Statistiques nationales *suite de la page 3*

- les parents accompagnant des enfants malades,
- les personnes engagées «dans un processus de sortie de la prostitution» !
- et les nombreux irréguliers et demandeurs d'asile « en cours de régularisation », bénéficiant d'une A.P.S., autorisation provisoire de séjour, souvent de six mois.

Il est évident que cette multitude de statuts, liée à la lenteur d'examen des demandes de séjour, à l'impuissance à expulser les irréguliers, à l'action paralysante des associations «subventionnées !» d'aide aux réfugiés, crée une situation inextricable, dont il est impossible de sortir dans l'état actuel du droit.

3. Le domicile : où habites-tu ?

Il y a au départ en France une ambiguïté entre les deux notions de **domicile légal et de résidence principale**, qui peuvent être distincts pour certains, et il n'y a pas, non plus de règle stricte d'inscription sur les listes électorales, celle-ci restant à l'initiative des individus. Une personne ayant déménagé peut se faire inscrire dans sa nouvelle commune de résidence, avec un certain nombre de justificatifs, ou continuer à voter dans la commune de son ancien domicile.

Sur le plan fiscal, la double taxation de l'immobilier, en taxe foncière et taxe d'habitation est un non-sens, d'autant que la propriété foncière subit aussi la taxe sur la plus-value, en cas de vente et, bien entendu l'impôt sur les successions. Et l'on peut préjuger que la réforme en cours de la taxe d'habitation, n'épargnera en rien le propriétaire occupant, ou loueur, tant pour ce qui est de la résidence principale, que des résidences secondaires non louées.

Pour plus de rigueur et de justice – mot à la mode – il est nécessaire :

- de fusionner les deux notions de domicile légal et résidence principale

en une seule, le domicile légal, auquel sera automatiquement rattachée l'inscription sur les listes électorales ; cette mesure permettra d'éviter le «vagabondage électoral», par le biais de domiciliations de complaisance.

- de fusionner également les deux taxes, foncière et d'habitation, en une seule, qui sera perçue sur le propriétaire ou sur l'occupant, en cas de location.

En ce qui concerne les étrangers, il faut d'abord revoir la condition de domicile, nécessaire lors d'une demande de visa d'entrée sur le territoire, qui n'est souvent qu'une déclaration de complaisance d'un parent ou compatriote... Ainsi, bien sûr, que l'attribution de plusieurs logements sociaux à un étranger doté de plusieurs épouses et de nombreux enfants (avec les allocations qui vont avec), sans oublier non plus les «marchands de sommeil», qui ont investi dans des locaux insalubres loués au prix fort à des «réguliers» ou clandestins.

4. Le revenu : de quoi vis-tu ?

Après ceux de l'identité et du domicile, le troisième élément de la maîtrise des populations est celle des revenus et des flux financiers. L'État est directement concerné par la lutte contre l'argent sale et son blanchiment, ainsi que par la fraude et l'évasion fiscales.

La lutte contre les paradis fiscaux et le blanchiment international, ainsi que celle contre les «optimisations fiscales», ont vite montré leurs limites, malgré les pieuses résolutions prises en juillet 1989, lors de la 15^{ème} réunion du G7, tenue en grande pompe au sommet «de l'Arche» de la Défense, sous François Mitterand. Cela est dû essentiellement au fait que d'une part, les principaux paradis fiscaux sont des possessions de pays de l'Union Européenne (Grande Bretagne, Pays-Bas) et qu'une grande tolérance est accordée à des pays de l'Union (Irlande, Luxembourg), en matière fiscale.

En France, la lutte contre le blanchiment d'argent sale est confiée à la cellule TRACFIN, acronyme de «Traitement des renseignements et action contre les circuits financiers clandestins» du Ministère des Finances. Tracfin s'appuie sur la surveillance des principaux intervenants financiers : banques, notaires, agents immobiliers et sur la limitation des paiements en espèces à mille euros pour les résidents français et à quinze mille pour les personnes fiscalement domiciliées à l'étranger.

Mais il reste que cette surveillance est imparfaite, voire illusoire, en l'absence d'un contrôle systématique des revenus des Français et Étrangers vivant sur notre sol. De nombreux paiements en espèces, même de moins de mille euros, comme les paiements de loyer des logements H.L.M. souvent réglés grâce à l'argent de la drogue ou autres trafics par les bandes de banlieues, devraient être interdits ou contrôlés, et les dirigeants des sociétés H.L.M. qui ferment les yeux sur ces pratiques, sévèrement punis.

Il paraît donc nécessaire, au-delà des moyens de surveillance actuels, de mettre en place, en liaison avec l'Administration fiscale, un fichier exhaustif des revenus des Français et Étrangers, ainsi que des diverses allocations perçues, et d'établir et délivrer chaque année un «quitus fiscal» pour chaque contribuable, ayant acquitté ses divers impôts, ainsi qu'un «état patrimonial» de ses avoirs mobiliers et immobiliers.

Mais il est certain que de tels fichiers nationaux, indispensables pour aborder tous nos problèmes à partir de données sûres et incontestées, ne seront possibles et totalement efficaces, qu'après une refonte complète de notre arsenal législatif, dans les deux domaines clé de la famille et de l'immigration.

Pierre Dupuch – Mars 2020

SUR LES EFFETS DE SEUIL

(extraits d'un texte de M L SENE ; référence du document complet, décembre 2016) : <http://www.msene.fr/ms.pdf>
Compte twitter @mlsene 15

«La moralisation de la vie Sociale» est aussi importante que «La moralisation de la vie politique».

Supprimez les effets de seuils pour plus d'équité entre les français et permettre de substantielles économies pour l'État.

1. Effets de seuil

En sciences, et notamment en économie l'effet de seuil désigne l'apparition d'un changement brutal de phénomène à partir d'une valeur donnée d'une variable.

Dans notre système économique et social, l'effet de seuil est une frontière qui sépare, par les chiffres, les citoyens. Cette frontière les cloisonne, les trie d'une manière binaire dans le camp des «Ayants droit» ou des «N'ayant Pas droit».

Les effets de seuil sont présents dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne.

Nous ne ressentons pas les effets de ces changements brutaux si nous nous trouvons suffisamment éloignés de cette frontière. Par contre plus nous nous trouvons près de celle-ci et plus nous en redoutons les effets. Le citoyen essaiera de basculer ou de rester en deçà de cette frontière en modifiant ou pas sa situation sociale, professionnelle.

Ce changement de comportement se fera pour quelques euros de différences. Pour quelques euros d'écart, vous serez classé dans une case ou dans une autre et selon le cas.

- Vous pourrez prétendre ou non à des aides, allocation, primes, subvention, prêt aidé,...

- Pour quelques euros d'écart, vous pourrez être classé dans la tranche supérieure d'imposition.

- Dans votre logement, pour quelques M2 de surface de trop pour serez dans la tranche supérieure des impôts locaux.

Le législateur avait souhaité, par l'instauration de ces barèmes à seuil, instaurer une louable justice entre les citoyens, aussi bien pour les aides que

pour les taxes. Ces barèmes à seuils devaient permettre d'atténuer les inégalités sociales. Il les avait instaurés à une époque où l'informatique n'existait pas dans l'administration. Les tableaux de barèmes étaient les seuls outils disponibles.

Ce qu'il n'avait pas prévu, c'est le cumul des aides qui génèrent par effet de levier une amplification des écarts dans les traitement des citoyens par le cumul des aides et/ou taxes.

En effet l'obtention d'une aide détermine souvent les conditions pour en obtenir d'autres (et ainsi de suite).

Effet injuste du barème à seuil

Dès que vous êtes proches des limites, l'injustice apparaît d'autant plus évidente que le cumul des aides est possible.

De plus la perception que certains citoyens peuvent ressentir sur les conséquences des effets de seuils ne correspond pas toujours à la réalité des chiffres.

Qui n'a jamais entendu dire que le RSA, par exemple, permettait de vivre sans travailler.

Sous-entendu que le montant de cette aide était fixe et non progressif.

La progressivité du calcul du RSA est pourtant réelle et donc socialement juste. Mais cette progressivité n'est pas toujours perçue de cette manière.

La perception psychologique de cette attribution engendre souvent un sentiment d'injustice chez les «non-ayants-droits».

Toutefois des avantages financiers (municipaux, régionaux, associatifs, etc.) sont dépendants du RSA et accroissent, réellement l'écart.

Au-delà des droits au versement de l'allocation et à un accompagnement personnalisé, ainsi que des droits à certaines aides, des droits complémentaires sont prévus dans des domaines variés (santé, besoins énergétiques, télépho-

nie, impôts, etc.), difficilement quantifiables.

Effet levier des cumuls

L'effet levier amplifie réellement l'écart entre citoyens. Pour quelques euros d'écart entre deux citoyens, l'un sera dans la case des «ayants droit» et l'autre dans la case des «n'ayant pas droit».

Injustice supplémentaire : le citoyen ne peut raisonnablement connaître toutes les aides qu'il pourrait percevoir en tant qu'ayant droit.

Selon l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) 6 millions de personnes se privent d'aide sociale et d'allocations pour cause de démarches compliquées, de manque d'information et de personnel.

Nos gouvernants connaissent-ils toutes les dérives occasionnées par les cumuls de ces aides ?

Les aides et subventions sont très variées. Sont-elles recensées et centralisées? L'État connaît-il toutes les aides locales des associations en faveur des plus démunis? Qui peut affirmer que ces aides en nature ne font pas l'objet de trafic et qu'elles ne sont pas revendues, gaspillées? La suppression de l'effet de seuil est pourtant possible en gardant la réelle progressivité des calculs. Avant l'arrivée des outils informatiques, l'établissement de barèmes par tranche était la seule solution pour rendre «progressifs par palier» les calculs des impôts, des prestations sociales, etc.

Avec les outils numériques d'aujourd'hui, la suppression de ces ruptures brutales de progressivité est pourtant facile, il suffirait pour cela d'utiliser une courbe lisse (les courbes dites à Pôles) qui remplacerait les paliers, et qui pourrait être ajustée par les politiciens.

Cette réelle progressivité appliquée

Suite page 6

Suite de la page 5

dans tous les calculs réalisés par l'administration aura pour conséquence immédiate de supprimer les effets de seuils, et rendra obsolète l'intérêt d'être juste en-deçà d'un seuil. Cette progressivité permettra d'éviter que certains pensent, (à tort ou à raison) que le revenu global (*) est plus important en restant au chômage plutôt qu'en travaillant : (*Le revenu global est le total de toutes les aides possibles et toutes les déductions fiscales : «aides» + «économie de dépenses» + revenus conventionnels).

Instaurer une progressivité réelle.

Les effets de seuils sont une criante injustice qui explique certaines fraudes pour rester en-deçà de certains seuils. Les tranches d'imposition sont connues de tous. Pour quelques euros de différence vous n'êtes plus dans la même tranche d'imposition.

L'effet psychologique est, lui, énorme et désastreux : «Je vais pas travailler plus pour me faire racketter par l'État en changeant de tranche».

L'illustration de l'effet levier concerne aussi : - Prime de Noël - Complément familial - Rsa Jeunes - ANAH Rmi ou Revenu Minimum d'Insertion - Rsa revenu de la Solidarité Active - Cmu : Couverture Maladie Universelle - Aides aux Vacances Etc...

Le propos n'est pas de critiquer l'intérêt de ces aides, il est de montrer que ceux qui sont juste au dessus des seuils d'attribution, n'en bénéficient pas.

La suppression des effets de seuils par un lissage paramétrable n'est pas suffisante, elle doit être absolument complétée par un autre dispositif décrit ci-après qui apportera la cohérence et l'intérêt de ces propositions : le compte social.

2. Compte social

Proposition :

Les revenus d'un citoyen sont composés de salaires, de dividendes, de rentes, fermages, loyers, pensions, etc. Une fois par an, le citoyen fait pour tous ces revenus une déclaration fiscale récapitulative. Sur la base de cette déclaration, les services fiscaux, à partir de barèmes, à effet de seuil (encore !!),

détermine le montant des impôts.

Appliquons le même principe aux aides et autres prestations sociales. En effet pourquoi doit-t-on faire une déclaration des revenus et ne pas faire de déclaration des aides perçues ? Ces deux déclarations (la positive et la négative) éviteraient la préférence que l'on pourrait avoir à trouver des aides plutôt que du travail.

La création d'un compte social est la solution. Le support de gestion de ce compte sera la «carte vitale» bien connue. Le principe simple consiste à mémoriser sur ce compte toutes les prestations (financière ou non) reçues par l'ayant droit, dès lors qu'un organisme souhaite allouer un montant financier, une exonération financière, une aide en nature. Le montant, ou le «montant équivalent» pour les aides en nature, est indiqué sur le compte de la carte vitale du bénéficiaire.

Cette carte vitale, outre les services offerts déjà connus, permettra donc d'y inscrire.

- toutes les prestations de sécurité sociale au fur et à mesure des versements comme actuellement.
 - les dons en nature (repas du resto du cœur, colis social,...) seraient tarifés et inscrits sur ce compte social. (On pourrait ainsi répondre aux détracteurs des restos du cœur en justifiant que la même personne ne peut pas être inscrite à plusieurs Centres de Resto du Cœurs).
 - les aides en énergie (EDF, GDF, fuel, bois) seraient inscrites sur ce compte social.
 - les aides municipales, régionale, nationales également (Tickets de transport, Ticket de piscines...)
 - CMU (on comptabilise le montant correspondant à la valeur du ticket modérateur).
 - les revenus indirects du WEB
- Les aides municipales, départementales, régionales, d'État peuvent ainsi continuer à être octroyées sans rien remettre en cause. Elles se réguleront d'elles-mêmes avec le temps.

Et donc comme pour tous les contribuables français, il y aura une déclaration

(automatique par l'État) de ces revenus sociaux une fois par an.

Avantage : cette déclaration automatique permettra :

- De mieux gérer les aides par une connaissance plus fine de leurs utilisations.
- De diminuer la fraude.
- De limiter les excès et les gâchis (Il faut aller visiter certains marchés de la banlieue parisienne, pour voir la revente de produits distribués gratuitement)
- De rendre plus équitables les aides.

Et ainsi d'accroître ou de diminuer les aides en les justifiant sur une base valide, connue et incontestable.

Le «Compte social» rétablit la justice et l'équité. Le Compte social ne remet pas en cause les mesures d'aides et d'assistance existantes, ni les règles d'attributions. Il permet de visualiser, d'analyser un domaine aujourd'hui encore trop obscur. Nos politiciens sauront alors prendre les mesures d'équité réelle qui s'imposent.

Le lecteur de carte vitale est un outil existant parfaitement adapté à cette nouvelle mission. Toutes aides ne pourront être légalement octroyées que si elles figurent sur la carte de l'ayant droit.

La déclaration annuelle sera du ressort des services sociaux une fois par an pour la déclaration sociale des ayants droits. La suppression des effets de seuils et la création du compte social pourraient rétablir une équité basée sur le bon sens et le pragmatisme.

Les dérives et aberrations sociales pourront être corrigées. Conséquence : de nouveaux seuils (relatifs et absolus) de pauvreté seront à recalculer en fonction des informations collectées pour refléter plus exactement l'état de la société. Ce principe applicable au compte social pourrait l'être également à la fiscalité. Les taxes, les impôts, etc. pourraient être gérés de la même manière que le «compte social/ lissage des effets de seuils». Ce principe permet de lisser les niches fiscales (exonération fiscale, report, subvention fiscale, etc.) de simplifier considérablement le calcul des charges des entreprises.

VIE DU MOUVEMENT ET DE LA DROITE NATIONALE

Dimanche 19 janvier 2020 à Paris :

Manifestation «Marchons enfants» organisée par La Manif Pour Tous. Des dizaines de milliers de manifestants étaient dans la rue pour s'opposer au projet de loi bioéthique qui «priverait des enfants de père toute leur vie et ouvre la voie à la marchandisation de l'humain, à travers le commerce de gamètes et la GPA».

Lundi 24 février 2020 à Paris : 11ème cérémonie des bobards d'or, organisée par Polémia (Jean-Yves Le Gallou)

Comme chaque année, ont été «récompensés» de nombreux journalistes et médias qui ont tout fait pour désinformer les Français... Par exemple, en juin 2019, BFM, France Info, le Parisien, annoncent que 40 % de la glace du Groenland a fondu en un seul jour. En réalité 40 % de la surface du Groenland avait vu fondre une petite portion de la glace dont il est recouvert. Mais l'article de CNN avait été mal traduit ! On aimerait (rêverait?) que cette cérémonie conduise les journalistes à plus de prudence et d'honnêteté... Notons que la désinformation peut se faire (et se fait) aussi par minimisation ou occultation, comme pour les réactions de joie d'un certain nombre de musulmans après l'incendie de Notre-Dame.

Février 2020

l'hebdomadaire Minute mis en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce. Minute avait été lancé en 1962, à l'époque du général De Gaulle. Il portait une voix très «politiquement incorrecte». Il fut le journal le plus visé par des attentats, le plus saisi, le plus condamné... sans évidemment bénéficier de la sympathie qui a soutenu Charlie Hebdo. De très grand noms de la mouvance nationale y avaient travaillé : François Brigneau, Serge de Beketch, etc... Le journaliste Francis Bergeron considère que Minute «meurt d'une montée de la dictature, de ce que Martin Peltier appelle «une révolution douce mais implacable (...) dont le but sera notre mort».



N° 95 - Avril 2020 Directeur de la publication : B. Brès - Périodicité : trimestriel
Rédaction : 78 rue de Malnoue 93160 Noisy le Grand -
Courrier : MNR, BP 10008, 93161 NOISY le Grand Cedex
Date de la parution : Avril 2020 - Commission paritaire :
N° 1119P11309
Éditeur : MNR - Imprimeur : PFO 102, Champs-Élysées
75008 PARIS - RCS Paris B 440 654 069



BULLETIN DE SOUTIEN

A retourner à : MNR – BP 10008 93161 NOISY le Grand cedex (tél. 09 51 45 84 93)

Donner à l'AFMNR vous permet de bénéficier, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (et dans la limite de 7500 € par an), d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don. Un reçu fiscal anonyme vous sera adressé.

Nom, prénom.....Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone..... Mobile.....

Courriel.....@.....

J'apporte mon soutien au Chêne (chèque à l'ordre d'AFMNR), je fais un don de :

20 € 50 € 100 € 200 € ou +€

CRISE DU CORONAVIRUS : LE SYSTÈME COUPABLE

L'épidémie du Coronavirus s'avère être une crise sanitaire sans précédent depuis au moins un demi-siècle. Elle révèle la grande qualité de tous les personnels médicaux, aussi bien leur compétence que leur dévouement et leur courage qu'on ne saluera jamais assez. Mais au delà, elle est un puissant révélateur de toutes les faiblesses du Système politique actuel qui régit tant la France que l'Europe occidentale.

La faiblesse de l'État

D'abord elle montre la faiblesse de l'État qui se révèle très largement impuissant à fournir les armes qui seraient nécessaires pour faire face au fléau. On s'aperçoit ainsi qu'il n'y a pas de stocks stratégiques et qu'on manque de tout, de masques, de tests, de lits de réanimation, de médecins et de personnels de santé.

Et non seulement l'État n'a rien prévu, mais il se révèle incapable de mobiliser aujourd'hui les moyens massifs qui devraient être mis en oeuvre pour le doter de ce qu'il lui manque. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas solliciter l'industrie française pour fabriquer en urgence par centaines de millions les masques qui manquent ? La Chine a construit en quinze jours un hôpital de plus d'un millier de lits. Chez nous, il aura fallu près de dix jours pour installer un hôpital de campagne de trente lits.

L'impéritie de la classe politique

À cette faiblesse congénitale d'un État qui s'est laissé déposséder de son pouvoir par les privatisations, la mondialisation, l'euro-péisme et les prétendues valeurs du politiquement correct, s'ajoute l'impéritie de la classe politique et singulièrement celle de nos dirigeants actuels. Toutes les

mesures sont prises à minima et avec retard quand on ne s'interdit pas de les prendre purement et simplement. Dès le déclenchement de l'épidémie, il aurait fallu décider de mesures massives, générales et autoritaires : fermer les frontières, ordonner le confinement, généraliser les tests, doter toutes les professions sanitaires et stratégiques de moyens de protection, distribuer des masques à toute la population et pourquoi pas, mettre en place un système de géolocalisation des individus contaminés pour suivre le cheminement du virus et alerter les personnes saines pour qu'elles se prémunissent. Mais pour réaliser tout cela il aurait fallu que l'exécutif accepte l'impopularité et qu'il fasse acte d'autorité. Or loin de cette posture souveraine, responsable et courageuse gage d'efficacité, le pouvoir s'est laissé guider par deux préoccupations délétères : attendre que le danger grandisse pour que la population accepte les mesures prises et adapter la stratégie aux moyens disponibles. Il n'y a pas assez de masques, on expliquera donc qu'ils sont inutiles pour se protéger si l'on n'est pas infecté.

La domination de l'idéologie mondialiste et politiquement correcte

Cette crise a permis également de constater à quel point le pouvoir et plus globalement le Système restent prisonniers de leur idéologie. Il fallait fermer les frontières pour empêcher que des personnes contaminées viennent répandre le virus sur notre sol. Rien de tel n'a été fait et on a pu voir par exemple des Chinois arriver en France sans le moindre contrôle alors que l'épidémie faisait déjà rage dans leur pays. On a même entendu des responsables

politiques expliquer qu'il était inutile de procéder à cette fermeture au motif que « le virus ne connaît pas les frontières ». Un sophisme qui semble ignorer que le fameux virus franchit les frontières avec ceux qu'il a infecté. Mais les fermer aurait conduit à mettre en cause un principe idéologique majeur propre au mondialisme. Or le Système préférerait mettre en jeu des vies humaines plutôt que de reconnaître ainsi l'utilité des frontières.

La puissance a changé de camp

La crise du Coronavirus montre enfin que la puissance a changé de camp. L'Europe et notamment la France se révèle de plus en plus impuissante et ceci dans tous les sens du terme. Impuissante à prévoir l'avenir, impuissante à fabriquer ce dont elle a besoin, impuissante à protéger ses populations bref impuissante à maîtriser son destin. Dans le même temps, force est de constater que l'Asie a su, bien mieux que l'Europe, faire face à la crise. À l'évidence la puissance se trouve maintenant de ce côté de la planète, la Chine est devenue une grande puissance, sinon déjà la première puissance mondiale lorsque l'Europe se tiers-mondise et passe au second rang.

Macron a déclaré qu'il faudrait, le moment venu, tirer les leçons de cette crise. Elles devraient s'imposer avec clarté. Il faut que la France et l'Europe se dotent à nouveau de tous les attributs de la puissance : reconstruire un État fort, rétablir des frontières contrôlées, réindustrialiser le continent, se libérer de l'idéologie délétère du politiquement correct mondialiste et libertaire.

Bruno Mégret